



## Je me retrouve seule avec 4 enfants sans moyen de locomotion

Par **kat16**, le **22/02/2011** à **00:18**

Bonjour, je suis séparée avc mon concubin depuis presque une semaine, j'habite dans un village ou il n'y a aucun commerce, et je me trouve a 3 kms de la ville la plus proche. Ayant 4 enfants à charge, un de 15 ans, un de 8 ans, un de 2ans, et mon dernier a 1ans.j'aurais voulu savoir si ayant de 2 voitures à sa disposition il n'était pas dans l'obligation de m'en laisser une le temps que je puisse en racheter une autre?

Car si il arrive quelque chose aux enfants je suis dans l'impossibilité de me déplacer, ainsi que de pouvoir me fournir en alimentation.

Merci de me répondre

Par **amajuris**, le **22/02/2011** à **00:46**

bjr,

vous viviez en union libre donc aucune obligation si les véhicules lui appartiennent.

cdt

Par **kat16**, le **22/02/2011** à **00:52**

ah ok merci de votre réponse. mais si jamais il arrive quelque chose à l'un de mes enfants, cela reste une non-assistance a personne en danger?

Par **yoyo**, le **22/02/2011** à **01:24**

bonsoir , je pense que si mr es le pere de ces enfants es reconnu en tant que tel il es de sa responsabiliter de subvenir as leurs besoin surtout s'y vous n'avais pas de moyen de transport.

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **01:48**

[citation]ah ok merci de votre réponse. mais si jamais il arrive quelque chose à l'un de mes enfants, cela reste une non-assistance a personne en danger? [/citation]

non. Vous avez le téléphone, donc vous pouvez appeler les secours.

Vous avez choisi les avantages de l'union libre donc vous ne pouvez avoir la protection du mariage. Il n'est tenu d'aucune obligation envers vous. Vous avez aussi choisi de vivre loin de tout sans avoir une voiture avec votre nom sur la facture.

Achetez une voiture ou déménagez au plus vite.

Faites au plus vite une requête au JAF pour qu'il paye une pension alimentaire pour les enfants qui sont les siens.

Par **amajuris**, le **22/02/2011** à **10:32**

bjr,

kat16 ne dit que son ex-concubin est le père de ses 4 enfants.

cdt

Par **kat16**, le **22/02/2011** à **11:15**

il est le père des deux dernier!!

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **14:49**

[citation]kat16 ne dit que son ex-concubin est le père de ses 4 enfants. [/citation]

C'est pour ça que je dis "pour les enfants qui sont les siens", parce qu'il n'a pas à payer pour les enfants qui ne sont pas les siens.